



LA GAZETTE MUNICIPALE

DECEMBRE 2017 (N°1)

Déjà deux mois, que vous nous avez confié la gestion du village... Vous nous avez fait confiance et c'est une lourde responsabilité qui nous incombe ; nous espérons être à la hauteur des espoirs des électeurs et ne pas les décevoir.

Les premiers temps de travail entre nous ont montré une équipe enthousiaste et volontaire, dont les échanges se sont déroulés dans la plus grande sérénité pour ne pas dire la bonne humeur et pour tous, je crois, avec beaucoup de plaisir ; il est apparu que nous partageons un certain nombre de projets sur des chantiers prioritaires.

Comme on l'avait annoncé, voici un premier "journal", bulletin d'informations municipal : il n'est pas encore sous sa forme aboutie, car nous n'avons pas voulu tarder davantage à vous faire part des différentes mesures et décisions que nous avons prises. Le comité de rédaction se compose de la commission communication, et des élus qui souhaitent s'associer à ce travail. Ce "journal" dont la périodicité de parution n'est pas encore totalement définie, a pour but de vous tenir informés sur la vie de la commune, les travaux, les projets, les associations, les différentes manifestations de la commune. Vous pourrez également être avertis d'informations plus urgentes, par courriel en remplissant et déposant à la mairie le coupon que vous trouverez ci-après.

Il y a beaucoup à faire : dans notre équipe les conseillers se sont répartis un certain nombre d'axes de travail et le maire, a confirmé la prise en charge de ces différents dossiers par chacun d'entre eux.

Comme nous, vous avez bien conscience que long est encore le chemin qui nous permettra de redonner une vie sereine à notre commune. Vous nous avez soutenus lors du dernier suffrage, nous espérons que vous continuerez à nous aider pour mener à bien ce qui nous tient à cœur pour notre commune. Les commissions participatives vont nous permettre de nous mettre au travail tous ensemble.

Puisse notre histoire nous faire comprendre combien l'avenir de notre commune tient à la qualité de nos cœurs et à la diversité et représentativité des membres de notre équipe. **Notre commune sera demain ce que nous en ferons tous ensemble aujourd'hui!!!**

MAIRIE

Le Village
04200 St Geniez
04.92.62.64.15
mairie-st-geniez@orange.fr

HORAIRES

Sous réserve de la présence d'un(e) secrétaire

Mme le Maire reçoit également sur RDV

BIBLIOTHEQUE

Lundi de 15h30 à 17h30

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
<http://www.sisteronais-buech.fr/>
04.92.65.13.71

Depuis notre élection du 6 octobre, nous avons tenu 2 **conseils municipaux** respectivement le 30 octobre et le 11 novembre 2017 aux cours desquels ont été prises

- Des délibérations suite à notre prise de fonctions :
 - validation du Conseil nommant maire et adjoints,
 - fixation de l'indice de rémunération du maire et des adjoints,
 - délégation de certaines attributions au maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales(CGCT).
- Des délibérations pour la bonne marche de la Commune :
 - indemnité allouée au Comptable du Trésor,
 - autorisation permanente et générale de poursuites,
 - résiliation du contrat de la machine à affranchir,
 - adhésion au Service départemental de l'Ingénierie et Territoire 04,
 - adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale 04 (CDG04),
 - achat d'un certificat d'authentification pour la dématérialisation
 - délégués aux différentes commissions (voir détail), autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent.
- Des délibérations en lien avec l'intercommunalité :
 - convention de groupement de commandes pour passation d'un accord cadre pour les travaux de voirie,
 - adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

LES COMMISSIONS : Si besoin, n'hésitez à prendre rendez-vous avec un responsable de commission.

Les commissions municipales étudient les questions soumises au Conseil, sur lesquelles elles émettent un avis. Elles sont également un lieu de propositions et d'échanges.

Lors du conseil municipal du 30 octobre 2017, les élus ont voté la constitution de 7 commissions municipales dont 5 sont susceptibles d'être participatives, en charge d'étudier les questions qui leurs sont soumises.

Le maire, est le Président de droit de l'ensemble de ces commissions. Il donne délégation à un membre du conseil municipal pour le représenter dans ces différentes commissions.

Commissions internes au Conseil Municipal :

- **Finances** -> Vice président: *Olivier Chabrand* ; Conseillère : *Lucette Palomba*.
- **Urbanisme** -> Vice président: *Olivier Chabrand* ;
Conseillers: *Jean-Paul Armand, Nicolas Gandon et Véronique Soriano*.

Commissions susceptibles d'être participatives : Le Président et le Vice Président gèrent la commission en invitant les administrés sur lesquels ils pensent pouvoir compter.

- **Voirie - Travaux - Réseaux** -> Vice président: *Olivier Chabrand*
Conseillers: *Nicolas Gandon, Lucette Palomba, Véronique Soriano*.
- **Patrimoine - Culture** -> Vice président: *Véronique Soriano*
Conseillers: *Jean-Paul Armand, Françoise Dupont, Lucette Palomba*.
- **Social - Education -Associations** -> Vice président: *Lucette Palomba*
Conseillers: *Jean-Paul Armand, Françoise Dupont, Véronique Soriano*.

- **ONF - Agriculture - Environnement** -> Vice président: *Nicolas Gandon*
Conseillers: *Jean-Paul Armand, Olivier Chabrand, Françoise Dupont.*
- **Tourisme - Communication** -> Vice président: *Françoise Dupont*
Conseillers: *Olivier Chabrand, Lucette Palomba, Véronique Soriano.*

« Dossiers en cours »

La commission Patrimoine a repris le dossier du lavoir de La font Jacquet qu'il faut restaurer et **mettre en valeur pour les habitants, les habitués et les touristes**. Les démarches pour obtenir des subventions de la Région et du Département ont démarré. Nous y indiquons que ce lavoir est le premier pas d'un circuit qui permettrait de visiter les différents sites de notre patrimoine : Pierre Écrite (à valoriser et protéger), l'Eglise (faire un diagnostic pour travaux) la Chapelle et la crypte (partiellement ouvertes, à restaurer).

Pour plus détails, vous pouvez contacter Véronique Soriano.

Le 28/11/2017, suite à une visite des forêts communales par Nicolas Gandon et Maxime Fonferrier avec le garde ONF, la mairie a organisé une réunion publique au sujet de la forêt et des coupes affouagères.

Lors de cette visite, plusieurs constats ont été faits et transmis aux huit personnes présentes à la réunion. Des échanges nourris ont permis d'expliquer différentes techniques d'exploitation de la forêt et des affouages, et de formuler des propositions pour l'avenir.

L'ONF qui a pris en charge la gestion de la forêt communale annonce la mise en place du prochain plan de gestion sur 20 à 30 ans. Il ressort que la mairie et l'ONF devraient d'avantage travailler en commun lors de l'attribution des nouvelles coupes et que la mairie ne doit pas tout accepter de l'ONF...

Il a été également rappelé qu'un affouagiste n'a que 2 ans pour réaliser et terminer sa coupe.

Nicolas Gandon reste en contact avec l'ONF pour voir ce qu'il est possible de faire avec eux dans le cadre de journées d'abatage gratuites.

Pour plus détails, vous pouvez contacter Nicolas Gandon ou Olivier Chabrand.

Eau Assainissement

Compte tenu de la sécheresse de cet été, nous sommes maintenant branchés sur la source de la Pinolle ; nous vous engageons donc à poursuivre vos efforts et à ne pas gaspiller....

Après la grosse alerte de cet été, la Station d'Épuration (STEP) fonctionne correctement ; cependant, sa bonne marche est constamment altérée par des déchets qui n'ont pas lieu d'être. Merci donc de veiller à ne rien jeter d'autre que le papier toilette dans les WC.

Après lecture des comptes-rendus de la SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) trouvés dans les dossiers de la mairie, la commission Réseaux a pris contact avec l'ADIT (voir délibération du conseil Municipal) qui a redemandé que l'électricité soit amenée à la STEP pour compléter l'installation. A cet effet, la déléguée au SDE (Syndicat Départemental d'Électrification) a informé les services du SDE de ce besoin, et ils ont inscrit cette demande à leur programme de travaux 2018. L'électrification de la STEP ne coûtera donc rien à la commune.

Pour plus détails, vous pouvez contacter Olivier Chabrand.

Commission Voirie : Compte rendu visite piste du 28/11/2017

Dans l'espoir de pouvoir bénéficier de la praticité du système des accords de commandes groupées passés il y a quelques années, (accords qui se terminent au 30/11/2017 pour ne pas avoir à faire plusieurs devis), lors du dernier conseil municipal, nous avons repris une délibération dans le même sens ; dans la foulée, Nicolas Gandon et Olivier Chabrand, se sont rendus sur les différents sites critiques de voirie avec le responsable de la société avec laquelle les accords ont été passés.

Ainsi, il a pu être posé un diagnostic sur :

- La piste du bois de Clamoussier par les Rayes : la fréquentation la fait souffrir mais elle garde sur quasiment toute sa longueur une structure solide qu'il convient d'entretenir plus régulièrement puisque pas fait depuis sa réfection, et la toucher actuellement serait risqué pour sa structure. Nicolas Gandon propose de reprendre les revers d'eau et de remettre les matériaux des bords dans les creux ; il faudra alors faire passer un compacteur.
- La piste de Terre-basse : les sœurs ont elles-mêmes déjà amélioré la partie concernant la commune de Châteaufort ; il ne reste qu'une petite portion de piste dont la structure est solide mais les matériaux un peu grossiers ressortent ; il est préférable d'attendre le printemps pour faire une couche de finition.
- Le goudronnage de la rue montant à l'église.
- Le goudronnage de la descente du Jacquet.
- Le goudronnage de la place du village.

Pour ces 3 derniers points, nous attendons des devis pour les travaux de goudronnage.

Pour plus détails, vous pouvez contacter Olivier Chabrand ou Nicolas Gandon .

« Activités de ces dernières semaines »

Municipalité en fête ... A l'issue du premier Conseil Municipal de notre nouvelle Municipalité le 30 octobre, vous avez été nombreux à répondre à notre invitation et nous vous en remercions vivement.

Ce moment de convivialité retrouvé autour de l'apéritif préparé par Maguy a pu redonner l'espoir d'une unité dans notre commune.

Jeunes, moins jeunes, résidents secondaires ou permanents, la diversité de notre population ainsi représentée a témoigné de l'intérêt de chacun pour le bon fonctionnement de notre commune.

Les élus du Sisteronais-Buech (Monsieur Robert GAY Conseiller départemental de notre Canton, Monsieur Daniel SPAGNOU président de la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch, Madame Florence CHEYLAN, maire d'Entrepierres et Monsieur Alain RAHON maire d'Authon.) étaient également présents et nous ont manifesté leur soutien dans les missions qui seront les nôtres ».



11 novembre, du jamais vu à Saint-Geniez ...

Du jamais vu à St Geniez de mémoire d'homme, au moins au dire des plus âgés présents ce jour du 11 novembre 2017.



Une trentaine de personnes, résidents à l'année ou non dans la commune se sont retrouvées à 11h autour du monument aux morts pour commémorer l'Armistice de 1918. Après que M Albert Martel ait hissé le drapeau, une allocution du maire et la lecture du texte de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) par M Francis Coutant, ce fut au tour de M Gérard Chastel d'évoquer la mémoire des morts et disparus de la commune lors de la terrible guerre : en effet notre commune ne fut pas épargnée puisque elle dénombre 14 morts et 4 disparus. Après le dépôt de gerbe et un moment de recueillement, l'hymne national retentit entre les murs entourant la placette, nettoyée par des bénévoles et fleurie pour l'occasion. Puis, anciens et plus jeunes se sont attardés et semblaient avoir du mal à quitter ce lieu. Plusieurs étaient empreints d'émotion comme cela pouvait se lire sur leurs visages. Rendez-vous est donné à tous l'an prochain.

« Pour infos »

Carnet rose :

Nous souhaitons bienvenue à Juliana (10/11/2016) au foyer de Maeva et Fabien Baillargeau.

Démarches administratives : depuis le 6 novembre, la plupart des démarches doivent se faire par internet ou auprès de professionnels habilités.

Attention, en revanche depuis le 31 octobre, les déclarations conjointes d'enregistrement du **PACS** se font en mairie : les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

Début novembre, la mairie a demandé à la Préfecture un classement en **zone sinistrée** pour cause de sécheresse ; les demandes individuelles sont à déposer en mairie avant le 31 décembre 2017. L'étude des dossiers par la Préfecture ne se fera que courant 2018.

Compte tenu de l'état de sécheresse persistante, de la forte sensibilité au feu des espaces naturels du fait du dessèchement important des végétaux et du nombre élevé de feux de végétation, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence recommande la plus grande vigilance lors de l'utilisation du feu, en particulier pour les végétaux coupés. Le Préfet rappelle également que le brûlage des déchets verts est interdit conformément au règlement sanitaire départemental. Les déchets verts comprennent les déchets issus des tontes de gazon, les feuilles, les aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes. Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, et est source de pollution atmosphérique par une émission importante de particules fines. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut-être la cause de la propagation d'incendies. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3ème classe. Seul, le brûlage des végétaux coupés, produits par une activité agricole, forestière ou dans le cadre des obligations légales de débroussaillage est autorisé, lorsque le vent est inférieur à 40 km/h. L'incinération est sous l'entière responsabilité du propriétaire et de ses ayants droits.



Communiqué de Presse de la Préfecture des Alpes de haute Provence

Notre Commune va accueillir le 86^e Rallye Monte-Carlo.

Date de passage de l'Épreuve : Jeudi 25 Janvier 2018, Heure du 1^{er} passage : 21h43



Heure de fermeture de la route : 19h43



Une équipe de l'Automobile Club de Monaco mettra en place, entre le 8 et le 12 janvier 2018, une signalétique informant tous les usagers de la fermeture par arrêté préfectoral de ces axes et déposera, simultanément, un courrier d'information dans les boîtes aux lettres des résidents situés sur le passage de l'épreuve spéciale, les invitant à aller retirer un « accès riverain » auprès de leur municipalité.

En attendant, soyez vigilants, et restez prudents : l'hiver est là ; pensez aux équipements spéciaux ; il en va de votre sécurité et de celle des autres.



« À ne pas oublier »

Suite à un contrôle de la station d'épuration, il est apparu divers éléments dans les eaux usées. Ceux-ci perturbent son fonctionnement. Nous vous rappelons donc de bien veiller à ne rien jeter d'autre dans les toilettes, que du papier WC. Merci de votre **civisme**.

Pour les nouveaux sur la commune, **inscription sur la liste électorale avant le 31/12...** toujours possible aux heures d'ouverture de la mairie. Vous serez informés de la permanence qui sera mise en place sur d'autres créneaux.



RAPPEL

Si vous souhaitez recevoir des informations relatives à la vie de notre commune via votre boîte mail, merci de **retourner le coupon ci-après complété et signé.**

✂.....

Je soussigné(e)

Demeurant

Autorise la mairie à utiliser mon adresse mail suivante :

.....
Pour me communiquer des informations relatives à la vie de la commune.

Fait pour valoir ce que de droit

A Le

Signature :



Une équipe au service de notre commune